

Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 6
- Excusés représentés : 0
- Absents : 3
- Votants : 6 Pour : 6
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 13 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf du mois de mai à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents : CELLE Éric CHANAL Fabrice GENTES Laurent
 DESCAMPS Véronique GRAIL Jérôme PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s):

Absents : DALENS Gérard, GIROUD Florence, ROUSSET Cédric

Secrétaire de séance : DESCAMPS Véronique

SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION DE PORTAGE DE REPAS ET A L'ADMR

Comme pour les années précédentes, Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention à l'Association de portage des repas à domicile, basée à Laussonne. Cette association apporte un service précieux pour certains habitants âgés de la commune grâce au portage de repas à domicile.

Considérant que les crédits nécessaires ont été prévus au chapitre 65 de l'article 6574 du budget principal 2025, monsieur le Maire propose la subvention suivante :

- Association de portage des repas à domicile : 700 €

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé à la commune de Moudeyres par l'ADMR Mézenc Meygal. Dans cette lettre, l'association sollicite une aide financière de la part de la commune pour son fonctionnement. Actuellement, cinq personnes bénéficient des services de l'association sur la commune.

Considérant que les crédits nécessaires ont été prévus au chapitre 65 de l'article 6574 du budget principal 2025, monsieur le Maire propose la subvention suivante :

- ADMR Mézenc Meygal : 200 €

AR Prefecture

043-214301442-20250519-2025_015-DE
Reçu le 26/05/2025

Entendu l'exposé,
Le Conseil, après avoir délibéré,

- Autorise monsieur le Maire à verser les subventions de 700 € à l'association de Portage des repas à domicile et 200 € à l'ADMR Mézenc Meygal ;

- Charge monsieur le Maire, de la présente décision.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme



AR Prefecture

043-214301442-20250519-2025_015-DE
Reçu le 26/05/2025